



MINISTÈRE DE LA PROMOTION DES PME,
DE L'ARTISANAT ET DE LA TRANSFORMATION
DU SECTEUR INFORMEL

PROGRAMME D'ACCELERATION DE CROISSANCE DES PME

Présentation

Le Ministère de la Promotion des PME, de l'Artisanat et de la Transformation du Secteur Informel initie le Programme d'Accélération de Croissance des PME (PAC-PME). Ce programme vise à soutenir le développement d'un tissu d'entreprises ivoiriennes pérennes en apportant aux start-ups et aux PME les plus dynamiques un accompagnement personnalisé et un financement adapté à leurs besoins afin de leur permettre de réaliser leurs projets de croissance.

Objectifs

Contribuer à la croissance et à la création d'emplois à travers l'amélioration de la compétitivité des PME.

Il s'agit spécifiquement :

Pour les PME, les startups et entreprises innovantes

- de renforcer les capacités managériales des dirigeants et de leur équipe ;
- de soutenir les PME dans leur stratégie de relance de l'appareil de production en ciblant les secteurs clés de l'économie à fort potentiel de création d'emplois ;
- de soutenir les PME dans leurs stratégies de croissance ;
- de soutenir les PME formelles des secteurs éligibles à supporter les baisses de la demande et capable d'améliorer les emplois.
- de favoriser la transformation digitale des PME par la formation ;
- de stimuler la créativité et l'innovation chez les PME en vue de faciliter le quotidien des populations ;

Composantes

Le projet s'articule autour des axes suivants avec des mesures spécifiques inhérentes à chaque phase :

Composante 1 : Appui à l'accompagnement technique

- Renforcement des capacités techniques et managériales ;
- Accompagnement-conseil aux bénéficiaires

Composante 2 : Appui opérationnel

- Accès aux financements et aux marchés ;

Composante 3 : Appui à la communication

- Développement de leur visibilité et de leur capacité de communication

Composante 4 : Appui à la gestion du projet

- Montage de dossier (Business plan, montage financier)

Programme d'activités

Les attentes de ce projet sont :

- participation des PME sélectionnées à des sessions de formation (février 2022) ;
- montage de projets pour une partie des PME sélectionnées à l'issue de la formation (Février 2022) ;
- rencontre avec les partenaires techniques et financiers (février 2022) ;
- cérémonie de présentation de projets avec le Ministre de la Promotion des PME, de l'Artisanat et de la Transformation du Secteur Informel (Mars 2022).